



Contrat de rivière « Ardèche et affluents d'amont » : prêt pour l'action

Finalisée au cours du printemps 2007, le nouveau contrat de rivière Ardèche est le fruit de 7 années de réflexions, d'expertises et de concertation.

Par ce contrat, les acteurs du territoire s'engagent à agir ensemble pour une amélioration durable de la qualité de la rivière.

Une ambition toujours plus grande pour la rivière

Les rivières de notre bassin versant, et en particulier la rivière Ardèche, constituent un patrimoine écologique exceptionnel et une ressource indispensable au développement du territoire.

Dans les années 80, un premier contrat de rivière a permis de réels progrès vis-à-vis de la qualité sanitaire de l'eau. Aujourd'hui, le nouveau contrat poursuit les efforts et la dynamique engagée à cette occasion et va encore plus loin.

Amélioration du fonctionnement des milieux, gestion de la quantité et maintien de la diversité écologique, telle est son ambition afin que chacun puisse continuer à bénéficier longtemps des richesses de la rivière.

Un outil pour agir

Pour relever ce défi, le contrat de rivière prévoit la réalisation d'une centaine d'actions entre 2007 et 2014. Au total, ce sont plus de 30 millions d'euros qui seront mobilisés pour préserver les 260km de cours d'eau couverts par le contrat.

Des travaux, tels que la construction de nouvelles stations d'épuration (Buzet, boucle d'Aubenas, ...) et l'amélioration du fonctionnement de stations existantes, permettront de traiter les principales sources de pollutions. En complément de ces actions curatives, l'entretien de la végétation qui borde la rivière, l'organisation des loisirs autour de l'eau ou encore l'amélioration des connaissances sont indispensables à une gestion durable de la rivière.

Une construction commune pour un projet partagé

La ressource en eau est une richesse commune, sa préservation est l'affaire de tous. Ainsi, la force du contrat de rivière réside dans l'implication de nombreux partenaires : les 77 communes riveraines de l'Ardèche et de ses principaux affluents, l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les associations locales, ... L'information et la consultation permanente de tous ces acteurs a permis d'aboutir à un projet partagé.

Entre suivi des études techniques et coordination de la concertation, le Syndicat Ardèche Claire est la structure porteuse qui assure la cohérence de la démarche.

Deux rendez-vous majeurs à venir

Procédure reconnue par l'Agence de l'Eau et l'Etat, le contrat de rivière sera présenté devant le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée le 20 septembre prochain. Il obtiendra alors le label officiel « contrat de rivière », gage de la qualité de la démarche.

D'ici la fin de l'année, le contrat sera signé par tous les partenaires. Par cette signature, chacun s'engage à la réalisation des actions et à l'atteinte des objectifs du contrat.